

# Atelier Indicateurs IEJ

- 1. La question de l'éligibilité des participants**
- 2. La méthode de collecte et de saisie des données**
- 3. L'enjeu de la complétude des données**
- 4. L'enjeu de la qualité**

**Une approche par les résultats permet :**

- ❖ **de faire un lien direct entre des indicateurs et le cadre logique du PON FSE ;**
- ❖ **de mesurer des réalisations et des résultats qui contribuent à la démonstration de la valeur ajoutée du PON FSE ;**
- ❖ **d'être la composante principale du cadre de performance.**



# 1. LA QUESTION DE L'ÉLIGIBILITÉ

## Deux onglets dans Ma Démarche FSE

### Onglet éligibilité des dépenses déclarées et des participants

- Tous les participants sont à déclarer pour que les gestionnaires puissent les contrôler (soit par échantillon ou bien de manière exhaustive)
- Des pièces justificatives sont nécessaires pour prouver l'éligibilité ( CNI, inscription à un SPE, RQTH...) en fonction des critères donnés dans les Appels à Projet

### Onglet suivi des indicateurs

- Le suivi est déclaratif
- Pas de pièces justificatives

## 2. LA MÉTHODE DE COLLECTE ET DE SAISIE DES DONNÉES

# Les grands et nouveaux principes pour la programmation 2014 - 2020

Un seul outil dématérialisé et intégré



- ❖ La saisie des données de suivi des participants est obligatoire et individualisée  
Responsabilité du porteur de projet
- ❖ Le système doit être alimenté régulièrement en données, au fil de l'eau.
- ❖ Obligation d'assurer la qualité et la fiabilité du système de suivi.



✓ La collecte et la saisie des données constituent un engagement contractuel → Article 13 de la convention FSE.

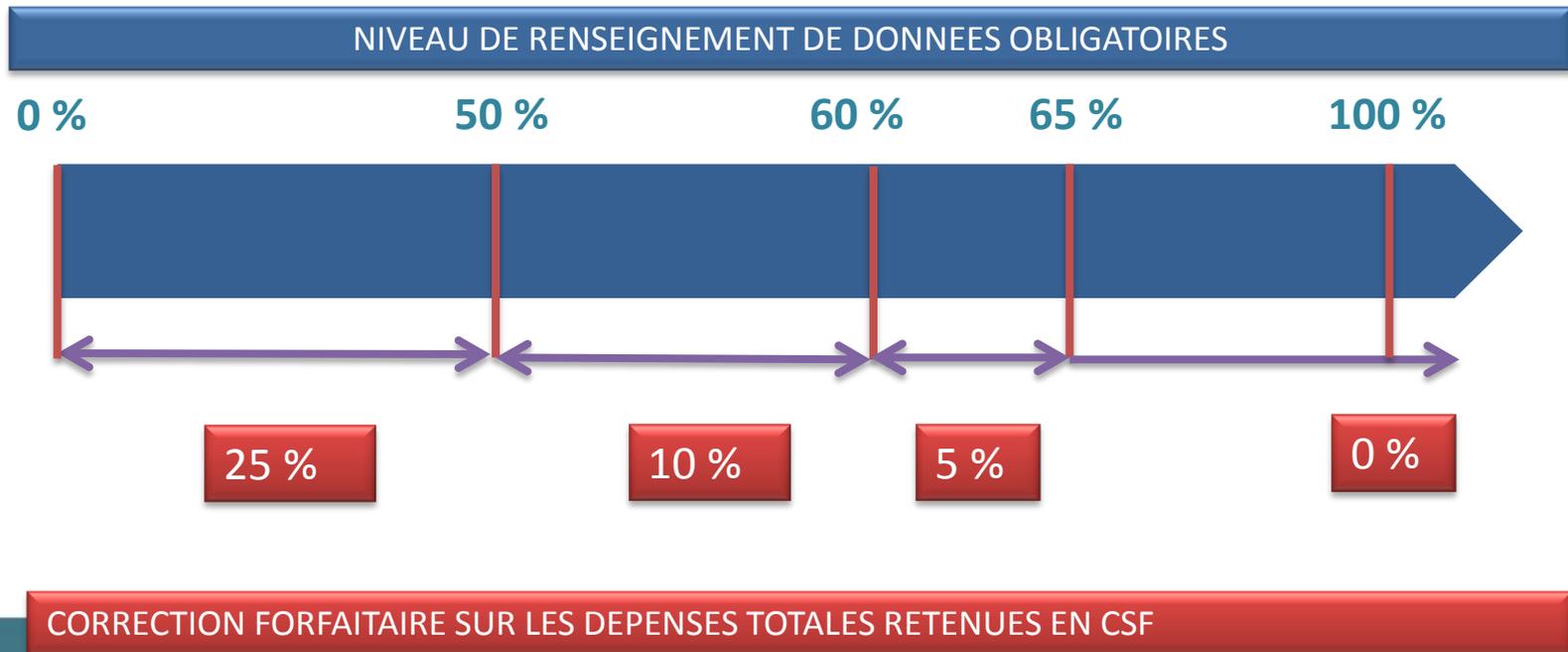
Des sanctions financières seront appliquées en cas de manquement grave dans la collecte et la saisie des données.

#### ARTICLE 13.2

- ✓ Obligation de saisir de manière exhaustive et au fil de l'eau les données relatives à identification du participant à entrée et à la sortie ;
- ✓ Obligation de mise en place d'un système de contrôle interne sur la qualité et la fiabilité des données dans MDFSE.

## ARTICLE 13.3

- ✓ Barème de corrections en cas absence de renseignement de données participants.
- ✓ Application d'une correction forfaitaire sur les dépenses totales retenues après CSF.



## Quelques rappels pour la collecte



**Le questionnaire DGEFP de recueil des données participants est un outil de collecte. Il n'a pas de valeur juridique.**



**Les porteurs de projet ont la responsabilité d'informer les participants de leurs droits au regard de la loi informatique et liberté.**

## Deux possibilités de saisie des participants dans Ma Démarche FSE



La saisie directe  
(fiche par fiche) des  
informations dans  
MDFSE



L'importation de données  
produites d'un autre système  
d'information, par le biais de  
fichiers Excel.



Préconisations :

- A partir de 200 participants
- Suppression de doublons

## Les porteurs de projet doivent saisir les données dans MDFSE :

- ✓ dès l'entrée du participant dans l'opération pour l'ensemble des participants ;
- ✓ dès que la demande est recevable, des données peuvent être saisies ;
- ✓ impérativement pendant la durée de l'opération pour chaque nouveau participant ;
- ✓ Avant l'édition du bilan final.

Les porteurs de projet doivent saisir les données dans MDFSE :

- ❖ À la sortie : situation du participant telle qu'elle est dans l'intervalle des quatre semaines suivant sa date de sortie de l'opération.



# 3. L'ENJEU DE LA COMPLÉTUDE DES DONNÉES

1

Les données identifiantes obligatoires

2

Les données réglementaires



Les données  
obligatoires



Les données  
facultatives

## Amélioration de la complétude LES DONNEES OBLIGATOIRES A L'ENTREE

- **Nom**
- **Prénom**
- **Date de naissance**
- **Sexe (HOM/FEM)**
- **Adresse**
- **Code postal commune + Commune du participant**
- **Commune de naissance + Code postal de naissance**

Dans l'hypothèse où le participant n'aurait pas d'adresse fixe (*sans domicile fixe ou logement précaire*), vous devrez renseigner les coordonnées d'un référent.

- **Nom**
- **Prénom**
- **Date de naissance**
- **Sexe**
- **Adresse référent**
- **Code postal commune référent + Commune du référent**
- **Justification absence coordonnées participant**

## Amélioration de la complétude LES DONNEES OBLIGATOIRES A L'ENTREE

- Date d'entrée dans l'action

### QUESTION 1

- Statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'action
- Durée du chômage (le cas échéant)
- Le participant est-il en formation ou à l'école à l'entrée dans l'opération ?

### QUESTION 2

- Niveau de diplôme à l'entrée de l'opération

### QUESTION 3

- Situation du ménage à l'entrée dans l'opération
- Le participant vit dans un ménage ou personne n'est en emploi
- Le participant vit dans un ménage ou il y a des enfants à charge
- Le participant vit dans un ménage monoparental avec des enfants à charge

## ➤ **Date de sortie**

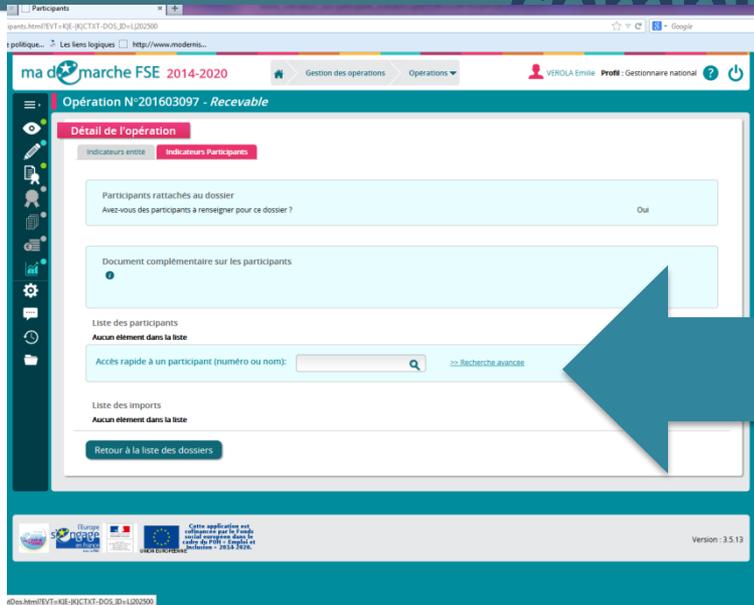
### **Question 1**

#### ➤ **Situation sur le marché du travail à la sortie**

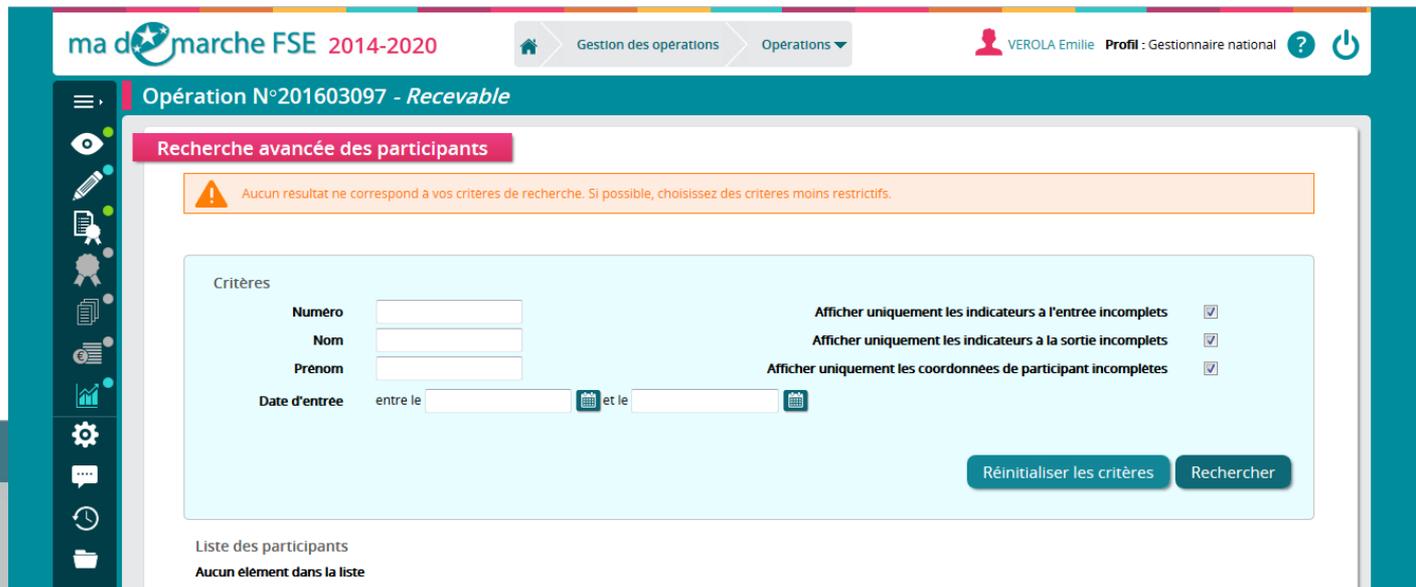
### **Question 2**

#### ➤ **Le participant a obtenu une qualification au terme de sa participation**

# Les gestionnaires s'assurent de la complétude



Dans l'onglet participant, vous avez la possibilité de rechercher les données incomplètes en cliquant sur recherche avancée



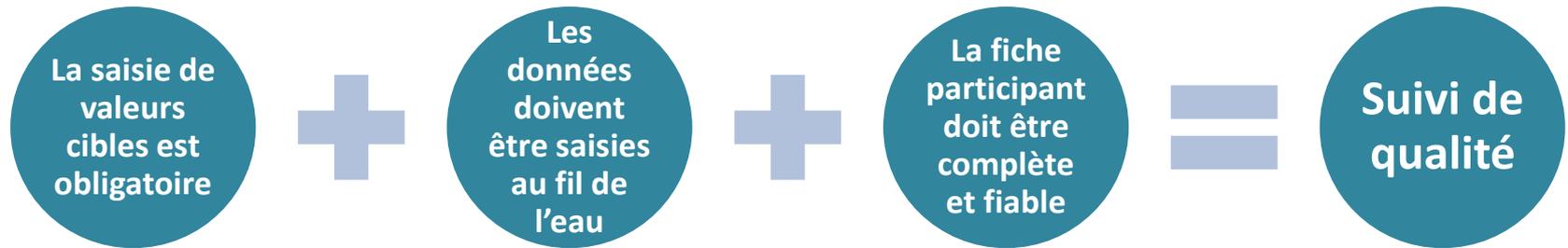
# 4. LA QUALITÉ DES DONNÉES

Obligation d'assurer la qualité et la fiabilité des données du système de suivi.

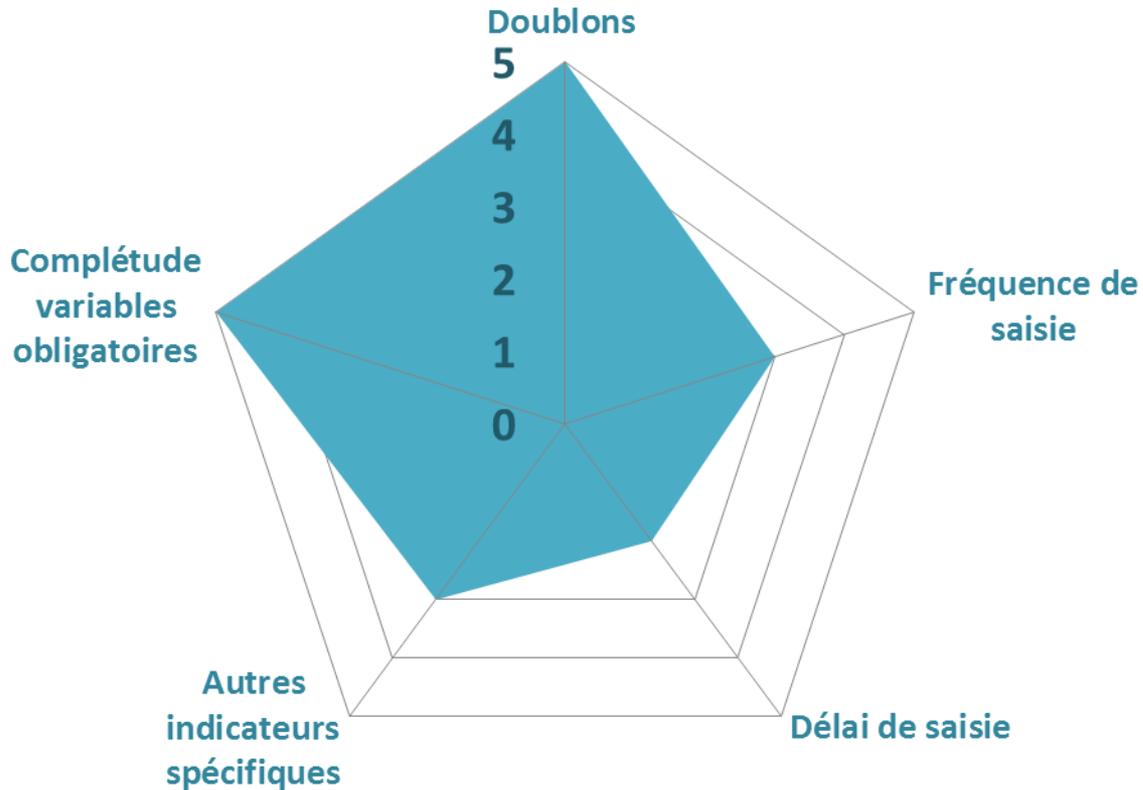


### Pourquoi ?

- ✓ la Commission européenne peut suspendre les paiements en cas « d'insuffisance grave de la qualité et de la fiabilité du système de suivi » (*article 142.1.d du règlement UE n°1303/2013 du 17 décembre 2013*) ;
- ✓ L'examen de la performance oblige la transmission de données complètes : les fiches participants incomplètes ne seront pas prises en compte par la Commission Européenne.



- Le suivi de la qualité des données est indispensable. Cela permet à la CE d'analyser l'effet levier du FSE via le devenir des participants.
- La CE agrège l'ensemble des données pour mener des études comparatives.
- Si la fiche participant est incomplète, elle ne peut, en aucune façon, être agrégée pour calculer les indicateurs, ni présentée à la Commission européenne.
- La vérification des données est préconisée, notamment la suppression des doublons.



■ degré de qualité

- **Objectif** : taux de complétude de 100 %
  
- **La cohérence** :
  - ✓ Vérifier des données avant la saisie ou l'importation dans Ma démarche ;
  - ✓ Si le porteur utilise la questionnaire papier → vérifier la concordance entre les données saisies dans Ma Démarche et le document papier ;
  - ✓ Vérifier les doublons.
  
- **Pratique de saisie** :
  - ✓ Régularité de la saisie « *au fil de l'eau* » ;
  - ✓ Délai de saisie ;
  - ✓ Fréquence de saisie.
  
- **Sécurisation des données**
  - ✓ Éviter les risques de perte de données ;
  - ✓ Sécuriser les données (notamment avec l'utilisation d'un autre SI ou bien avec le fichier Excel).



Au fil de l'eau

# Contrôle de la qualité des données lors de la Visite sur Place

Questions	Réponse	Commentaire
1. Les <b>définitions des indicateurs</b> communs, et spécifiques le cas échéant, sont-elles connues et appliquées systématiquement par le bénéficiaire (fiches indicateurs) ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
2. Les <b>consignes de collecte et saisie</b> (guides, manuels, questions-réponses...) de la DGEFP, et de l'OI le cas échéant, sont-elles connues et appliquées systématiquement par le bénéficiaire ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
3. Si le bénéficiaire utilise un questionnaire papier pour collecter les données participants, celui-ci est-il conforme au modèle de la DGEFP ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
4. Si le bénéficiaire n'utilise pas de questionnaire papier pour collecter les données participants, est-ce qu'il utilise systématiquement un logiciel spécifique ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
5. Si le bénéficiaire n'utilise ni questionnaire papier ni un logiciel spécifique, la procédure mise en place pour collecter les données participants apparaît-elle fiable ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
6. Les données renseignées dans Ma démarche FSE sont-elles complètes pour tous les participants ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
7. Est-ce que les données sont renseignées dans Ma démarche FSE régulièrement au fil de l'eau ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi

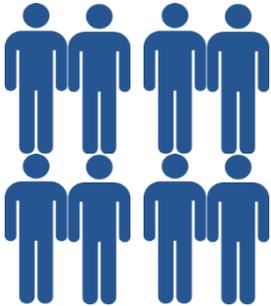
8. Est-ce que le bénéficiaire a mis en place des procédures de vérification régulière des données saisies dans Ma démarche FSE ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
9. Est-ce que des erreurs de saisie ont été constatées par le bénéficiaire ? Si oui, ont-elles été corrigées ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
10. Le bénéficiaire respecte-t-il les règles en matière d'informatique et de libertés pour les données renseignées dans Ma démarche FSE ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
11. Les agents du bénéficiaire en charge du FSE ont-ils été sensibilisés aux enjeux de la fiabilité des données collectées ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
12. Si le bénéficiaire utilise un questionnaire papier pour collecter les données, les informations collectées sont-elles correctement renseignées dans Ma démarche FSE (sur 15 participants choisis au hasard au préalable) ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
13. Si le bénéficiaire utilise un système d'information ou un logiciel pour importer les données dans Ma démarche FSE, les informations disponibles dans le SI sont-elles correctement renseignées dans Ma démarche FSE (sur 15 participants choisis au hasard au préalable) ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
14. Si le bénéficiaire utilise un système d'information ou un logiciel pour importer les données dans Ma démarche FSE, l'agent contrôleur a-t-il pu avoir accès aux données du SI ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi



Plusieurs actions



1 seule opération



Tous les participants  
doivent être saisis



Au fil de l'eau



Suppression des  
doublons



Les données doivent  
être complètes



## Rappel de quelques règles

- ❖ Les saisies en double d'un participants sont interdites
- ❖ Ne pas préjuger de l'éligibilité des participants
- ❖ Tous les participants doivent être saisis même si ces derniers n'ont pas suivi l'intégralité du parcours.
- ❖ 1 jeune = 1 participant qui doit être entré dans « ma Démarche FSE »

## *QUESTIONS - RÉPONSES*

